

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil de communauté séance du 1 octobre 2020

Le Conseil de communauté sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT

Désigne un secrétaire de séance : M. Remy DICK.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT,M. Patrick PERON,MME Carla LAMBOUR,MME Sylvia WALDUNG,M. Fabrice CERBAI,M. Jean-François MEDVES, MME Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Remy DICK,M. Fabien ENGELMANN,MME Caroline DERATTE,MME Françoise SPERANDIO,MME Kheira KHAMASSI,MME Audrey WATRIN,MADAME Joséphine LE LAN,MONSIEUR Raymond UGHI,MONSIEUR Alessandro BERNARDÍ, MONSIEUR Jérémy BARILLARO, MADAME Aicha HATRI, MADAME STEICHEN, MONSIEUR LIONELLO, MONSIEUR Christian ANTOINE, MONSIEUR Marc Mourad PINTERNAGEL, MADAME **GALFOUT, MADAME** Sonia Rebecca ADAM, MONSIEUR Denis CENTOMO, MONSIEUR Jean Louis DE RAM, MADAME Laurène FRIEDMANN, MADAME Marie GRILLO, MONSIEUR Daniel DRIUTTI, MONSIEUR Mohammed KHALDI, MADAME Alexandra REBSTOCK-PINNA, MADAME Sylvie SCHUTZ, MONSIEUR Dominique DI MARCO, MADAME Fanny MENTION, MADAME Pascaline LEGRAND.

Étaient absents excusés :

MME Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERDAÏ.

Étaient absents (avec procuration) :

 $\label{eq:matter} \mbox{M. Serge JURCZAK donne procuration \`{\mbox{a}}\ \mbox{Madame Fanny MENTION}.}$

M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à M. Remy DICK.

Mme Murielle DEISS donne procuration à Monsieur Jean Louis DE RAM.

Mme Michèle BEY donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Mme Béatrice FICARRA donne procuration à M. Fabrice CERBAI.

M. Gerard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.

Madame Aurélie LOPICO donne procuration à M. Patrick PERON.

Monsieur Fulvio VALLERA donne procuration à Mme Lucie KOCEVAR.

Monsieur Jean FIGLIUZZI donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.

Monsieur Bernard HOFF donne procuration à Monsieur Denis CENTOMO.

Madame Marie Christine HOUDIN donne procuration à Madame Marie GRILLO.

Mme WATRIN quitte la séance à 20:21, au cours de la délibération n° DC_2020_118, ne participe pas au vote de la délibération n° DC_2020_118 et aux suivantes

DC_2020_098 : POINT POUR INFORMATION - Information des élus communautaires sur les réunions des assemblées exécutives des différentes structures dont est membre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch

PRENDRE ACTE

des précisions apportées quant aux modalités de représentation de la CAVF dans les syndicats dont elle est membre et à l'information de l'ensemble des élus communautaires, même non désignés pour représenter la Collectivité dans ces instances.

DC_2020_099 : Adoption du procès-verbal de la séance du 02 juillet 2020

ADOPTER le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2020.

DC 2020 100 : Pacte de gouvernance

RENONCER

à l'instauration d'un pacte de gouvernance, compte tenu de la spécificité des composantes et du fonctionnement de la Collectivité ainsi qu'en raison du contexte économique et sanitaire actuel évoqués ci-dessus.

DC_2020_101 : Désignation d'un délégué de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du SEAFF

DEROGER au principe du vote à bulletin secret ;

PRENDRE ACTE de la désignation de Monsieur André DEUTSCH en tant que représentant titulaire

de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du comité syndical

du SEAFF.

DC_2020_102 : Désignation d'un représentant de la CAVF au sein du Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMITU) Thionville-Fensch

DEROGER au principe du vote à bulletin secret ;

DESIGNER Monsieur André DEUTSCH en tant que représentant du Conseil de communauté

de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au Conseil Syndical du

SMITU pour le mandat 2020-2026.

DC_2020_103 : Désignation d'un représentant de la CAVF au sein du Syndicat Mixte pour le Transport et le Traitement des Déchets Ménagers de Lorraine Nord (SYDELON)

DEROGER au principe du vote à bulletin secret ;

PRENDRE ACTE de la désignation de Monsieur Marc ANTOINE en tant que délégué suppléant de

la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du comité syndical du Syndicat Mixte pour le Transport et le Traitement des Déchets Ménagers de

Lorraine Nord SYDELON;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce

dossier.

DC_2020_104 : Désignation d'un représentant supplémentaire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au SCOTAT

ELIRE Monsieur Jean-Pierre CERBAI en tant que représentant titulaire supplémentaire au sein

du Comité syndical du SCOTAT.

DC_2020_105 : Désignation d'un représentant de la C.A du Val de Fensch au sein du Conseil d'administration de l'IUT de Thionville-Yutz

DESIGNER Monsieur Rémy DICK en tant que représentant de la Communauté

d'agglomération du Val de Fensch au sein du Conseil d'administration de l'IUT Thionville-Yutz.

THIOHVIIIE-TULZ.

DC_2020_106 : Désignation d'un représentant supplémentaire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein de la Mission Locale du Nord Mosellan

DESIGNER Madame Djamila LIONELLO en tant que délégué titulaire supplémentaire en

qualité de membre titulaire au sein du Conseil d'administration de la Mission

Locale du Nord Mosellan;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier.

DC 2020 107 : Décision modificative n°2

VOTER les crédits de la décision modificative n° 2 du budget principal et des budgets

annexes collecte et traitement des ordures ménagères, et budget assainissement.

DC 2020 108 : Amortissements et provisions

FIXER les durées d'amortissement relatives aux différents budgets de la collectivité telles

que présentées ;

FIXER à 600 € le seuil des biens de faible valeur (amortissable en un an) pour le budget

Eau et le budget Assainissement et à 3 000 € pour les autres budgets ;

OPTER pour le régime des provisions budgétaires pour l'ensemble des budgets de la

collectivité.

DC_2020_109 : Admissions en non valeurs

les sommes présentées en non-valeurs au budget principal et au budget « Collecte et traitement des ordures ménagères ».

DC_2020_110 : Délibération d'octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale - Année 2020

APPROUVER

l'octroi la Garantie de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2020 est égal au montant maximal des emprunts que la CAVF est autorisée à souscrire pendant l'année 2020, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale;
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la CAVF pendant l'année 2020 auprès de l'Agence France Locale, augmentée de 45 jours ;
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la Garantie est appelée, la CAVF s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le Président de la CAVF au titre de l'année 2020 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, auxquels viennent s'ajouter les prêts du Membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

AUTORISER

le Président ou son représentant, pendant l'année 2020, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la CAVF, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes du rapport de présentation de la présente délibération ;

AUTORISER

le Président ou son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DC_2020_111 : Actualisation de la répartition des véhicules de fonction et de service

AFFECTER

le parc du matériel roulant tel que proposé dans le tableau ci-dessus ;

PRENDRE NOTE

que le calcul de l'avantage en nature des véhicules de fonction est un forfait annuel de 12 % du coût d'achat TTC pour un véhicule âgé de moins de 5 ans et un forfait annuel de 9 % du coût d'achat TTC pour un véhicule âgé de plus de 5 ans.

DC 2020 112 : Contrat d'assurance des risques statutaires

APPROUVER

la convention d'adhésion du Centre de Gestion pour le contrat d'assurance des risques statutaires ;

AUTORISER

le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et les actes s'y rapportant ;

APPROUVER

la proposition d'AXA / GRAS SAVOYE BERGER SIMON pour garantir les risques suivants : pour les agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de travail et maladies professionnelles aux taux respectifs 0,16 % et 0,61 % de la masse salariale sans franchise ;

AUTORISER

le Président ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

DC_2020_113 : Adhésion à la convention de participation pour les risques de prévoyance proposée par le Centre de Gestion

ADHERER à la convention de participation prévoyance proposée par le Centre de Gestion et

dont l'assureur est ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM;

CALCULER la cotisation de l'agent sur le traitement de base + la nouvelle bonification indiciaire

le cas échéant;

FIXER la participation financière mensuelle par agent à 15,14 € brut sachant que le comité

technique a été sollicité pour avis le 10 septembre 2020 ;

APPROUVER que le versement de la contribution financière annuelle correspond à 0,14 % de la

masse salariale assurée;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

DC_2020_114 : Modalités de mise en œuvre de la participation financière à la protection sociale "risques prévoyance"

APPROUVER la participation à la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance

des agents de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch en participant aux cotisations des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la

convention de participation;

FIXER le niveau de participation à 15,14 € par mois brut. Le montant est fixé pour chaque

emploi en équivalent temps complet.

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

DC_2020_115 : Adoption du troisième Programme Local de l'Habitat (PLH)

ACCEPTER la prise en compte des trois demandes susmentionnées émanant du Préfet dde la

Moselle;

ADOPTER définitivement le troisième Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté

d'agglomération du Val de Fensch pour une durée de six ans ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DC_2020_116 : Compte Rendu Annuel à la Collectivité des activités foncières de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine au titre de l'année 2019

APPROUVER le compte rendu d'activité foncière de l'EPFL à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au titre de l'année 2019.

DC_2020_117 : Acquisition d'un terrain pour l'euro symbolique sur la ZAC des Vieilles Vignes à Florange

APPROUVER l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée sous n° 524/248 section 9, d'une contenance de 5a24ca, sur le ban communal de Florange ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

DC_2020_118 : Convention de partenariat avec la CCI Moselle Metz Métropole

APPROUVER les termes de la convention avec la CCI Moselle Metz Métropole ;

APPROUVER la contribution financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à

hauteur de 10 740 € ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à

effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

DC_2020_119: Convention de mandat avec la commune de Fameck, dans le cadre des travaux de requalification "Cœur de villes, Cœur de Fensch".

APPROUVER la convention de mandat pour la réalisation de la part des travaux relevant de la

compétence communale de Fameck, dans le cadre des travaux de requalification

« Cœur de villes, Cœur de Fensch » ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes

afférents à ce dossier.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

DC_2020_120 : Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

APPROUVER le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des

déchets ménagers ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DC_2020_121 : Dotation complémentaire d'investissement au Gueulard Plus pour l'année 2020

APPROUVER le versement d'une dotation complémentaire d'investissement d'un montant de

5 660,23 € à la régie personnalisée « Le Gueulard Plus » ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

DC 2020 122 : Rapport d'activités du 2019 du SCOTAT

PRENDRE ACTE du rapport d'activité du syndicat mixte (SCOTAT) pour l'année 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20:30.

Hayange, le 8 octobre 2020

Le Président, Michel LIEBGOTT